FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2018-2019

Téléchargeable sur notre site www.dans6t.com

IMPORTANT : VOTRE INSCRIPTION EST UN ENGAGEMENT ANNUEL, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHERENT

Pièces à fournir :

2 photos et un certificat médical

Nom de l'adhérent : .....

Prénom de l'adhérent :

Date de naissance : ..... /..... /.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Secteur, Quartier : .....

Portable : ..... Tél fixe : .....

Email de l'adhérent - (écrire en majuscules, 1 lettre par case) :

N° DU/DES COURS CHOISIS : .....

Comment avez-vous connu Dans6t ? .....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS (pour les mineurs)

Nom et prénom du père : .....

Portable : ..... Tél fixe : .....

Email du père - (écrire en majuscules, 1 lettre par case)

Nom et prénom de la mère : .....

Portable : ..... Tél fixe : .....

Email de la mère - (écrire en majuscules, 1 lettre par case)

AUTORISATION PARENTALE :

Je, soussigné(e) représentant légal de l'adhérent .....autorise mon fils, ma fille à pratiquer la danse au sein de l'association DANS6T. Je donne pouvoir au responsable de l'association de prendre toutes les dispositions utiles en cas d'accident et, le cas échéant, de procéder au transfert de l'adhérent à l'hôpital par les pompiers.

SEULS LES ADHÉRENTS AYANT UN DOSSIER COMPLET POURRONT ASSISTER AUX COURS

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

MONTANT ADHÉSION : 15 € espèce ☐ chèque ☐ Certificat Médical ✔

Le réglement de l'adhésion s'effectuera à part du règlement des cours

MONTANT DES COURS : espèce ☐ chèque ☐ dossier géré par :

ECHEANCHIER (chèques encaissés en début de chaque mois)

SEPTEMBRE ☐	OCTOBRE ☐	NOVEMBRE ☐	DECEMBRE ☐	JANVIER ☐
FEVRIER ☐	MARS ☐	AVRIL ☐	MAI ☐	JUIN ☐

CGR CINEMAS TARBES
DB www.darlyn-bijoux.com
Secrets de Filles INSTITUT DE BEAUTÉ & ONGLERIE
FAB STORE
Phone Services 65

RÈGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

téléchargeable sur notre site internet www.dans6t.com

Article 1er : INSCRIPTION

Les inscriptions s'effectuent au bureau et non pendant les cours de danse.
Les documents d'inscription (règlement intérieur et fiche d'inscription) sont à retirer au bureau de DANS6T à partir du 31 août 2018.

Article 2 : ADHESION

L'adhésion obligatoire annuelle est de 15€.
Toute inscription engage l'adhérent sur l'année entière.
Les adhérents ne seront admis en cours que si leur dossier est complet (fiche d'inscription, deux photos d'identité, le certificat médical ainsi que l'intégralité du règlement de l'année (cours + adhésion).

Article 3 : PAIEMENT

Les paiements s'effectuent en intégralité en début d'année au moment de l'inscription.
Cependant nous offrons la possibilité de payer en plusieurs fois (maximum 10) mais tous les chèques devront être remis obligatoirement au moment de l'inscription et seront débités en début de chaque mois.
IMPORTANT : Votre inscription est un engagement annuel, aucun remboursement ne sera possible.

Article 4 : TENUE

Une tenue adaptée et correcte est nécessaire : paire de baskets propres, tenue de sport et bouteille d'eau.

Article 5 : ASSIDUITÉ

Pour tout retard ou absence, veuillez prévenir l'Association au 05.62.44.93.22 ou par mail : dans6t@gmail.com
Au bout de 4 absences non justifiées les élèves ne seront plus acceptés en cours et ne seront pas remboursés.
RAPPEL : pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Article 6 : ACCES A LA SALLE DE DANSE ET AU BUREAU

Pour assurer le bon déroulement des cours les « va et vient » et les déplacements intempestifs dans les locaux sont limités à leur strict nécessité. Les parents et accompagnateurs des élèves ne peuvent pas assister aux cours. Seuls les élèves sont admis dans la salle de danse. Toutefois ils doivent attendre la fin du cours précédent pour entrer dans la salle.
En dehors du personnel administratif, aucune personne n'est autorisé à passer derrière le bureau d'accueil ni à utiliser les ordinateurs.

Article 7 : PERTE ET VOL

Nous vous conseillons de ne pas amener d'objet de valeur pendant les cours, l'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Article 8 : LES SANCTIONS

Pour tout manquement de respect et quelle qu'en soit la forme (verbale, physique, dégradations, non-respect à un autre élève ...) des sanctions pourront être prises par les professeurs. En cas de récidive, le conseil d'administration se réunira afin de déterminer les mesures à prendre.
Les absences injustifiées et répétées seront également sanctionnées car elles entravent le travail des autres élèves et empêchent l'inscription de nouveaux élèves. Le nombre de places étant limité.

Article 9 : PERIODE D'ESSAI

Il est possible d'essayer les cours pendant les portes ouvertes. Seule la période des portes ouvertes est considérée comme une période d'essai.
Toute inscription aux cours engage l'adhérent à l'année.

Article 10 : RESPONSABILITE

Les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant l'heure du cours de danse.
Avant et après le cours, les élèves sont sous la responsabilité des parents.

Article 11 : AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

En signant la fiche d'inscription, vous autorisez l'association à filmer votre /vos enfants sur de petits passages vidéos et à prendre des photos durant tous les évènements proposés pendant l'année et ce afin d'illustrer des articles sur le site de DANS6T : www.dans6t.com, sur les réseaux sociaux et la presse.

Article 12 : COSTUMES ET GALA DE FIN D'ANNEE

Il sera demandé aux élèves une participation financière pour la tenue de fin d'année. L'entrée du Gala est fixée à 10€ par soirée ou 15€ les 2 soirées avec la gratuité pour les moins de 6 ans

Tout adhérent certifie avoir lu et approuvé le règlement intérieur de DANS6T et s'engage à le respecter.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"